

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 2 juillet 2020 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR04-2020.doc

L'an deux mille vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la Gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR à 18h45 – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Marie-Noëlle FIAULT – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Serge FALZON – Christine DEBEAUCE – Dominique RAYNARD – Thierry PAULEAT – David AUSILIA – Christelle CANO – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX – Sophie HASSAINE – Clément SABOURAUD

Pouvoirs : MM. Olivier NADAL à Marie-Hélène SANCHEZ - Francine DEHAIL à Serge FALZON - Myriam FONS à Michel BLANES - Annie FARRET à Jean-François SOTO

Convocation du 24 juin 2020

Mme Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité (28 voix)

Lecture du procès-verbal du 02 juin 2020

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Rajout d'un ordre du jour : Marchés de producteur de pays de Gignac

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Présentation du projet de centre de formation et de mise en situation des sapeurs-pompiers de l'Hérault par le contrôleur général FLORES.

Services annexes

1. Election des membres au Conseil d'Exploitation de la RME – rapporteur : Jean-François SOTO

Conformément à l'article 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, le conseil municipal

- **ELIT à bulletin secret par 29 voix POUR (unanimité)**

Les membres proposés par M. le Maire qui siégeront au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité

Président : SOTO Jean-François

Elus du Conseil Municipal
(pour rappel : élection du 02/06/2020)

SERVEL Olivier
COLOMBIER François
LASSALVY Philippe
DEHAIL Francine
FALZON Serge
DEBEAUCE Christine
BOUGARD Stéphanie

Membres proposés par M. le Maire

JOULLIE Vincent
CABRERA Bruno
NAVAS Philippe
PAULET Rémi
HORVILLE Steve
MATEO Amélie
VAILHE Bruno
COMBARNOUS Robert

2. Compte Administratif 2019 de la Régie Municipale d'Electricité – rapporteur : Olivier SERVEL

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget supplémentaire et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du service de la Régie d'Electricité 2019,

les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

| INVESTISSEMENT | Prévues pour 2019 | Réalisées en 2019 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Dépenses d'investissement | 1 097 256.07 | 628 081.62 |
| Recettes d'investissement | 1 097 256.07 | 533 982.95 |
| Résultat d'investissement de l'exercice | | - 94 098.67 |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : 183 273.12 €) | | 89 174.45 |

| FONCTIONNEMENT | Prévues pour 2019 | Réalisées en 2019 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 5 351 880.99 | 3 954 058.32 |
| Recettes de fonctionnement | 5 351 880.99 | 4 911 783.01 |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice | | 957 724.69 |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 : 1 530 928.45 €) | | 2 488 653.14 |

Monsieur Olivier SERVEL, Adjoint délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR** Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales + procuration déjà présenté au CA 2019.

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Trésorier Municipal conformément au document joint en annexe.
- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du service de la Régie d'Electricité.
- ✓ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

3. Affectation du résultat 2019 de la Régie Municipale d'Electricité – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 89 174,45 €

La section d'exploitation présente un excédent de clôture de 2 488 653,14 €

Et propose l'affectation de l'excédent d'exploitation comme suit :

- 2 039 789,92 € en section d'exploitation au 002/recettes
- 448 863,22 € en section d'investissement au 1068

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ADOpte** l'affectation mentionnée ci-dessus

4. Budget Supplémentaire de la Régie Municipale d'Electricité – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire, présente aux membres de l'assemblée les données financières du Budget Supplémentaire 2020 de la Régie Municipale d'Electricité :

| | | |
|------------------|----------|----------------|
| - FONCTIONNEMENT | Dépenses | 2 039 789,92 € |
| | Recettes | 2 039 789,92 € |
| - INVESTISSEMENT | Dépenses | 580 750,00 € |
| | Recettes | 580 750,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire tel que présenté.

Dossiers de demande de subventions (DDS)

5. DDS « Festa de l'Ase 2020 » - rapporteur : Philippe LASSALVY

Monsieur Philippe LASSALVY, Conseiller Municipal, informe les membres de l'assemblée que pour soutenir les festivités de l'Ascension, en cette période de crise sanitaire COVID 19, il convient d'être innovant et créer un fil rouge de l'année 2020, jusqu'à l'ascension de 2021.

Les fêtes de l'Ascension sont composées de deux événements :

Fête de l'Ane

La légende veut qu'au jour de l'Ascension de l'an 719, un âne ait réveillé les Gignacois par ses braiments alors que les sarrazins étaient prêts à envahir le village. L'âne aurait ainsi permis de repousser l'invasion. Dès lors, il devint l'animal totemique de Gignac. Chaque année, cet événement pittoresque est célébré le jour de l'Ascension. L'âne est représenté par une grande armature recouverte d'une robe bleue et d'une tête dont les mâchoires s'entrechoquent bruyamment. Il est promené dans les rues au son du fifre et du tambour par les jeunes du village vêtus de rouge et blanc. Ce spectacle original et convivial prisé par les Gignacois est une tradition qui se perpétue de génération en génération.

Sénibelet

Le « Sénibelet » commémore la résistance héroïque des habitants de Gignac face aux envahisseurs sarrazins. Ce combat mimé par les jeunes du village se déroule le jour de l'Ascension, lors de la fête de l'âne. Pour se protéger, le sarrazin enfle plusieurs bonnets de coton avant de poser un lourd casque de métal sur sa tête. Un long bâton d'alisier, en forme d'épée, lui sert à combattre. Les Gignacois, quant à eux, utilisent des racines de « trentanel », arbrisseau des garrigues environnantes. Un coussin de paille protège leur dos des coups violents donnés par l'adversaire.

La programmation 2020 est originale, unique et dématérialisée, compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

- Recueil de centaines de photographies et vidéos sur le facebook « Festa de l'Ase »
- Traitement, mise en archives par un spécialiste.

L'engagement financier de la commune est fixé à ce jour à 5 500 € TTC et pour mener à bien cette opération d'accessibilité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider pour cette Fête de l'Ascension 2020.

Gestion du personnel

6. Mise à jour du tableau des effectifs – rapporteur : Francois COLOMBIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2020 comme suit :

Créations de postes

- | | |
|--|----|
| - 1 Attaché Principal Territorial | TC |
| - 1 Technicien Territorial Principal 1 ^{ère} classe | TC |
| - 1 Adjoint Territorial d'Animation | TC |

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ **CREE** les postes cités ci-dessus

Affaires générales

6. Commission communale des impôts directs - rapporteur : Jean-Francois SOTO

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Il informe que la Direction des services fiscaux de l'Hérault doit procéder à la désignation des membres qui devront siéger. Pour ce faire, le conseil doit proposer une liste de personnes parmi lesquelles 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de procéder à la désignation de ces candidats.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- SOUMET une liste de personnes à la Direction des services fiscaux de l'Hérault
- DIT que la liste sera annexée à la présente délibération

7. Droit à la formation des élus – rapporteur : Jean-François SOTO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus,

Vu les grands axes du plan de formation des élus, définis en fonction des dispositions législatives et réglementaires applicables aux statuts des élus locaux, des missions des collectivités locales et de l'environnement local à partir duquel les élus exercent leur champ de compétence – cf annexe,

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat,

Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ **DECIDE**

Article 1 : D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.

Article 2 : D'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document en annexe.

Article 3 : De retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

Article 4 : D'imputer au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.

Article 5 : De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus selon la délibération cadre n° 2020-049 du 02/06/2020.

Article 6 : D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

8. Marchés de producteurs de pays de Gignac – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention « Marchés des Producteurs de Pays » entre la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et les organisateurs locaux qui sont représentés par la Commune et Madame Sandrine MORA – Cheffe d'exploitation agricole « Mas de palat ».

Ladite convention, jointe en annexe à cette délibération, a pour objet de fixer les conditions de réalisation et d'organisation des marchés des producteurs de Pays se déroulant à Gignac, Mas Palat, les mercredis soirs 22 juillet et 5 et 19 août 2020.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à

- signer la présente convention,
- accepter de conclure la convention
- signer tous les documents afférents à cette disposition

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

Questions diverses

Levée de la séance à 20h40.